

dans la réponse donnée à une question qu'on m'a posée, il y a quelques semaines, à la Chambre. La question des services réguliers dans les Prairies en est une autre qui devrait être présentée par Air-Canada avant qu'on puisse s'engager.

M. Fisher: Le ministre nous donnera-t-il l'assurance que lorsqu'il comparaitra au comité en même temps que le président d'Air-Canada, il permettra à celui-ci d'exposer le détail des ententes? Si je pose cette question, c'est que—il s'en souviendra peut-être—tant le président d'Air-Canada que celui du National-Canadien se sont parfois adressés au ministre des Transports pour lui demander s'ils étaient autorisés à fournir ce renseignement.

L'hon. M. McIlraith: Je devrais examiner la question, mais je ne vois aucune raison pour laquelle on ne pourrait révéler le détail de l'entente, quelle qu'elle soit. Peut-être pourrais-je donner ce renseignement ici, selon ce que préfère le député. S'il souhaite l'entendre ici, je le donnerai, si l'on m'accorde quelques minutes à cette fin.

On a posé certaines questions au sujet de la Commission des ports. Des mesures sont déjà préparées à ce sujet. Je ne sais si elles figurent déjà au *Feuilleton* de l'autre endroit, mais des textes législatifs sont prêts concernant les ports, afin d'établir une plus grande cohésion dans le réseau portuaire. Une question posée avait trait à une station de radio à Ottawa et à la recommandation faite par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion de lui accorder un permis. Si je ne me trompe pas en identifiant le poste émetteur, comme il n'y en a eu qu'un auquel on n'a pas donné de licence, la situation était très simple. En février dernier, si ma mémoire est fidèle, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a recommandé la délivrance d'une licence à une station privée de langue française à Ottawa. Il a également recommandé l'établissement d'une station française de Radio-Canada. Il existe actuellement dans la région une station française de Radio-Canada, celle de Hull. L'ancien gouvernement n'ayant pas donné suite à ces recommandations, il incombait au nouveau gouvernement de le faire.

Lorsque la question m'a été soumise—je puis dire que je m'étais familiarisé avec l'affaire avant de devenir ministre—il m'a semblé qu'on était tout simplement en train de disjoindre le réseau français à Ottawa en permettant l'établissement de deux stations additionnelles au même moment, ou en triplant les émissions françaises d'un seul coup. Cela m'a semblé tout à fait faux, et grâce aux multiples conversations que j'ai eues à Ottawa avec des Canadiens français, j'ai

constaté qu'ils étaient unanimes sur ce point. En conséquence, j'ai approuvé l'une des recommandations et rejeté l'autre. J'ai cru que c'était la façon juste d'agir en l'occurrence. Les députés seront peut-être intéressés de savoir que je n'ai reçu qu'une seule lettre de protestation, et l'auteur ne s'était pas rendu compte que deux demandes avaient été formulées et je crois qu'il a été assez étonné d'apprendre que l'une des deux avait été approuvée.

Certes, je n'ai pas l'intention de me substituer au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion à cet égard, mais la loi est claire et précise. Il incombe au Bureau de tenir des audiences et de faire des recommandations. La loi sur la radio impose au ministre des Transports le devoir explicite de délivrer des licences. Je ne saurais croire que cette obligation ne rime à rien d'autre que d'inscrire un nom au bon endroit.

M. Fisher: Pourrais-je poser une question au ministre? Ne convient-il pas que le Bureau des gouverneurs doit avoir songé aux raisons évidentes qu'il a invoquées pour rejeter la demande? Personne ne conteste au Bureau le droit de prendre des décisions, mais l'attitude du ministre met en doute la valeur de ces décisions.

L'hon. M. McIlraith: Je ne suis pas de cet avis. J'ai hérité ce problème de l'ancien gouvernement et j'ai essayé d'en disposer d'une manière juste et équitable. Les événements subséquents l'ont bien démontré. Je sais que des éditoriaux ont paru à ce sujet dans des journaux publiés loin d'Ottawa, mais je n'ai reçu aucune lettre, sauf celle que j'ai mentionnée.

L'hon. M. Balcer: Pour rétablir les faits, monsieur le président, je tiens à signaler au comité que l'ancien gouvernement a été saisi de la question durant la campagne électorale et qu'il n'a donc pu s'en occuper. Elle ne datait pas de six ou sept mois; elle est survenue au début de la campagne, alors que tout le monde avait quitté Ottawa.

L'hon. M. McIlraith: Sauf erreur, la recommandation a été faite le 11 février ou au cours de ce mois-là. Quoi qu'il en soit, c'était durant la campagne électorale et nos prédécesseurs n'ont rien fait à cet égard. Je ne veux pas les critiquer, mais j'aurais préféré qu'ils règlent la question. De toute façon, je n'avais pas l'intention de jeter de blâme. Mais je voudrais également signaler à l'ancien ministre qu'on a blâmé le ministre actuel de ne s'être pas occupé de certaines démarches qui ont été faites tout récemment, et qui portaient sur une période beaucoup plus courte. Sa réponse sera des plus utiles et je l'en remercie.